

Postes d'Enseignant dans les Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS)

Instruction du 16/04/2026 relative au recrutement d'enseignants du second degré dans les pôles d'appui à la scolarité (PAS) de la Seine-et-Marne.

Service Académique Ecole Inclusive

Affaire suivie par : Jessica JUVENON-LEMAITRE, CT EI

Mél : ash-academique@ac-creteil.fr

Texte adressé à :

Mesdames et Messieurs les cheffes et chefs d'établissement

s/c de Mesdames les Directrices et Monsieur le Directeur académiques des services de l'éducation nationale de Seine-et-Marne, de Seine- Saint-Denis et du Val-de-Marne

Références :

- Circulaire du 1-9-2025
- Cahier des charges des PAS

Annexe :

- Annexe 1 : fiche de poste coordonnateur PAS
- Annexe 2 : cartographie des PAS en Seine-et-Marne à la rentrée scolaire 2026.

La transformation progressive des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) en pôles d'appui à la scolarité (PAS) constitue l'une des mesures de la conférence nationale du handicap du 26 avril 2023.

Le PAS est un nouveau service qui vient en appui à la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers du premier comme du second degré. Enrichi de compétences pluridisciplinaires grâce à la présence de professionnels du médico-social, ce pôle est chargé d'apporter une réponse rapide et efficace aux familles et un accompagnement des équipes enseignantes pour renforcer la réussite de tous les élèves dans une logique d'accessibilité.

Le PAS a également la responsabilité de la mise en œuvre des accompagnements humains notifiés par la CDAPH.

Le PAS est coordonné à temps plein par un personnel de l'Education nationale titulaire ayant une appétence pour l'accompagnement et le suivi des élèves à besoins particuliers et faisant valoir une expertise pédagogique affirmée et reconnue.

Le pôle d'appui comporte aussi un éducateur spécialisé à temps plein, dédié au PAS, déployé par l'équipe médico-sociale mandatée localement par l'ARS à cette fin.

Dans l'académie de Créteil, 23 nouveaux PAS seront créés dans le département de la Seine-et-Marne à la rentrée 2026 selon la répartition ci-après :

- Circonscription de Chaumes en Brie : 2 PAS
- Circonscription de Coulommiers : 2 PAS
- Circonscription de Dammarie-Les Lys : 1 PAS (celui de Dammarie-Les Lys)
- Circonscription de Dammartin : 1 PAS (celui de Mitry-Mory)
- Circonscription de Fontainebleau : 2 PAS
- Circonscription de La Ferté Sous Jouarre : 1 PAS (celui de la Ferté ouest)
- Circonscription de Le Mée Sur Seine : 2 PAS
- Circonscription de Lognes : 1 PAS (celui de Lognes)
- Circonscription de Meaux-Villenoy : 3 PAS

- Circonscription de Montereau : 2 PAS
- Circonscription de Nemours : 2 PAS
- Circonscription de Provins : 2 PAS
- Circonscription de Seine et Loing : 2 PAS

L'académie de Créteil recrute en conséquence 80 postes de coordonnateurs PAS pour la rentrée scolaire prochaine.

Placé sous l'autorité hiérarchique des IEN du service départemental de l'école inclusive, le coordonnateur du PAS fait partie de l'équipe permanente du PAS et forme, avec l'éducateur spécialisé déployé par l'ARS, un binôme opérationnel dans une logique de coopération.

Procédure : adresser le dossier de candidature par la voie hiérarchique (CV, lettre de motivation et dernier rapport d'inspection) au plus tard le 7 mai par mail à mouvement.dsden77@ac-creteil.fr, copie ce.77ecoleinclusive@ac-creteil.fr

**Pour le recteur et par délégation,
Le secrétaire général adjoint**

Charles NAIM